

Lèves, le 29 septembre 2023

ARRETE N° 116-23 T portant autorisation d'occupation du domaine public pour un Bric à Brac
Parcelle AI0028 rue de Longsault
ADQL

Nous, Maire de la Commune de Lèves ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2, L2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal notamment son article R610-5,

Vu le Code du commerce, notamment les articles L 442-7 ;

Vu la demande de madame Audrey BECCUAU présidente de l'association ADQL, au 12 rue de Longsault – 28300 Lèves, en vue d'occuper le domaine public, afin d'organiser un Bric à Brac le dimanche 8 octobre 2023 rue de Longsault sur la parcelle cadastré AI0028.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de cette manifestation.

ARRETONS

Article 1er : Madame Audrey BECCUAU, Présidente de l'association ADQL, est autorisée à occuper le domaine public afin d'organiser un Bric à Brac, le **dimanche 8 octobre 2023** sur la parcelle cadastré AI0028 située face au numéro 18 de la rue de Longsault à Lèves.

Article 2 : Pendant toute la durée de la manifestation, une allée d'une largeur de 2.50 m entre les étals devra être conservée afin de permettre la circulation des poussettes-landaus fauteuils roulants. Un passage devra être conservé pour l'accès des véhicules de secours.

Article 3 : Le place devra être maintenue en parfait état de propreté à tout moment, le dépôt de papiers ou autre débris quelconques sur le sol est interdit, rien ne devra être laissé en place à la fermeture.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la mairie, Monsieur le Commissaire de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa certification exécutoire.

Article 6 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire Général de Police de Chartres,
- Madame la Présidente de l'association ADQL,
- Madame la Directrice des Services techniques de la ville de Lèves,
- La police municipale de la Ville de Lèves.

Pour le Maire et par délégation
Le Conseiller Délégué à la Sécurité



Lionel LECOINTRE